

STELLANTIS

MOTORSPORT RALLY CUP BELUX

# STELLANTIS MOTORSPORT RALLY 6 CUP BELUX



## ***ADDITIF 01 REGLEMENT TECHNIQUE 2026***



Le présent additif technique a été enregistré à la Fédération :

## **Royal Automobile Club de Belgique (RACB)**

Sous le permis d'organisation numéro : T01-SR6/B26-ADD01 du 02/02/2026

### **ARTICLE 9 – ROUES ET PNEUMATIQUES**

#### **9.1. Généralités**

Toute modification de l'état de surface et/ou de la structure du pneumatique par traitement de chimique, ou action mécanique est interdit.

L'utilisation de couverture chauffante, ou de tout autre dispositif visant à modifier la température du pneumatique ou de la jante comparativement à la température ambiante est interdite.

Toute altération, modification ou adaptation (qui inclut la découpe de rainures aussi appelé retaillage) des pneus autres que l'usure normale est interdite.

Le gonflage des pneumatiques ne peut être fait qu'avec de l'air.

#### **9.2 Roues**

Seules les jantes tôles de 7.0" x 17" blanches (ref : 904976328B) définies par Stellantis Motorsport et commercialisées par Racing Shop pour les voitures du groupe Stellantis RC6 sont autorisées.

L'utilisation des valves instrumentées est interdite.

La peinture des jantes est interdite.

#### **9.3 Pneumatiques**

L'utilisation du pneumatique MICHELIN Pilot Sport 5 aux dimensions 205-45/ZR17 – 88Y est obligatoire

Le nombre maximum de pneumatiques enregistrés, roue(s) de secours incluse(s) est : 8.